

## *L'HISTOIRE DES MANUELS SCOLAIRES : UNE APPROCHE GLOBALE*

La familiarité dont jouit le livre scolaire dans l'opinion publique masque bien souvent sa complexité ; il ne se réduit pas en effet à la mise en œuvre, plus ou moins agréablement présentée, d'un programme officiel. Objet aux multiples facettes, il touche à la fois aux sciences politiques et économiques, à la pédagogie, à la sociologie, à l'édition, à l'Église, etc. (1).

Si le livre scolaire intéresse des domaines si nombreux et si variés, c'est qu'il se présente comme un condensé de la société qui l'a produit : c'est d'abord un *objet* : sa fabrication évolue avec les progrès des techniques du livre, sa commercialisation et sa distribution avec les transformations du monde de l'édition, des contextes économique, politique et législatif. C'est ensuite le *support* — longtemps privilégié — du contenu éducatif, le dépositaire de connaissances et de techniques dont l'acquisition est jugée nécessaire par la société ; il est, à ce titre, le reflet déformé, incomplet ou décalé, mais toujours révélateur dans sa schématisation, de l'état des connaissances d'une époque, et des principaux aspects et stéréotypes de la société. C'est aussi un *instrument pédagogique*, inscrit dans une longue tradition, inséparable dans son élaboration comme dans son emploi, des structures, des méthodes et des conditions de l'enseignement de son temps. C'est enfin le *véhicule*, au-delà des prescriptions étroites d'un programme, d'un système de valeurs, d'une idéologie, d'une culture ; il participe ainsi du processus de socialisation — voire d'endoctrinement — des jeunes générations auxquelles il s'adresse.

Produit de la société, réponse à une demande qui en émane, le livre scolaire exerce donc aussi sur elle un *pouvoir*. Ce pouvoir provient avant tout de sa diffusion : limitée tout d'abord à quelques privilégiés, elle s'est progressivement étendue dès le siècle dernier à l'ensemble

de la jeunesse – et, par-delà, à l'ensemble des familles et de la collectivité – avec la généralisation de la fréquentation scolaire, puis avec la prolongation de l'âge de la scolarité obligatoire. Ce pouvoir tient aussi au prestige de l'écrit, aux artifices de la présentation et, plus récemment, à la séduction de l'image et de la couleur. Ce pouvoir vient enfin de la malléabilité des jeunes esprits auxquels le livre scolaire est destiné : cette réceptivité du public est accrue par la sacralisation des valeurs scolaires, encore vivace dans l'opinion publique (2). Le livre scolaire apparaît ainsi comme le point de focalisation des valeurs essentielles que transmet l'institution scolaire. De ce fait, il constitue dans divers domaines un enjeu dont témoignent la permanence des discussions et la violence des conflits qui accompagnent son histoire. Donnons-en pour preuve, outre les péripéties des spectaculaires « guerres des manuels » qui déchirèrent l'opinion publique avant la Première Guerre mondiale (3), l'abondante littérature dont on trouve l'écho dans le *Répertoire de la presse d'éducation et d'enseignement* (4).

Ainsi, par la complexité de sa nature même, par la richesse et la diversité de ses contenus, par l'importance réelle ou potentielle de ses fonctions, par la continuité et l'abondance de sa production, le livre scolaire constitue aussi bien un objet qu'un document privilégié de la recherche historique. Quelles sont les principales voies dans lesquelles cette recherche s'est jusqu'ici engagée ? Quelles directions nouvelles est-elle susceptible de prendre ? Avant de répondre à ces questions, il importe d'examiner attentivement la nature même de l'objet de notre étude.

## I. UN OBJET À DÉFINIR

Pour des raisons d'ordre méthodologique, nous traiterons successivement de la définition du livre scolaire, de son histoire législative et de l'importance de son corpus.

### Évolution sémantique

Rares sont les études historiques portant sur le livre scolaire qui se préoccupent de définir leur objet, comme si son apparence familière lui conférait d'emblée une réalité indiscutable et des contours précis. La question mérite pourtant d'être posée.

Pour mieux cerner cette notion, il convient de rappeler que l'expression « livre scolaire », dans son acception commune — « assemblage de feuilles imprimées et réunies en un volume relié ou broché » ... « destiné aux écoles » (5) — n'est qu'une partie d'un vaste ensemble qui comprend des textes manuscrits, des documents audio-visuels et des textes et documents imprimés, périodiques ou non, réunis ou non en volumes. Ces divers éléments ont une fonction commune : fixer le contenu de l'enseignement. Selon les époques, ils ont joué les uns vis-à-vis des autres un rôle complémentaire ou concurrentiel.

Dès l'apparition de l'imprimerie, le manuscrit perd le monopole qu'il exerçait jusque-là : le premier atelier typographique français est installé à Paris en 1470 ; vraisemblablement la même année est publié un modèle de style latin pour la jeunesse, les *Lettres de Gasparin de Pergame*, que l'on s'accorde à considérer comme le premier livre scolaire imprimé en France (6). Il faut pourtant attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que le développement de l'instruction, les améliorations des techniques d'impression et le triomphe de l'enseignement simultané provoquent la prolifération des livres imprimés à l'usage des classes. Enfin, depuis quelques décennies, on assiste à l'utilisation de documents de type audio-visuel dans l'enseignement ; si ces derniers n'ont pas réellement remis en cause la primauté du livre imprimé, ils ont cependant eu de profondes répercussions sur les produits de l'édition scolaire.

Mais cette parenté fonctionnelle — assurer au contenu éducatif une certaine permanence — ne doit pas être cause d'un amalgame préjudiciable à l'étude scientifique ; ces divers aspects du matériel d'enseignement, étroitement liés dans leur histoire, possèdent leur spécificité : leur élaboration, leur diffusion, leur utilisation, sont distinctes ; ils répondent à des critères descriptifs différents et ce ne sont pas les mêmes instruments qui concourent à leur recherche.

Même limitée à la production imprimée, la notion de livre scolaire, sujette à évolution, reste complexe. Sous l'Ancien Régime, il n'est pas de terme générique pour désigner cette catégorie d'ouvrages : l'extrême diversité de la nomenclature nous incline à penser que cette notion ne fut pas consciemment cernée par les contemporains, d'autant que la méthode d'enseignement individuel alors pratiquée (7) n'entraînait pas l'emploi de manuels uniformes, ni même nécessairement d'ouvrages imprimés. Les titres des livres en usage dans les écoles avant la Révolution renvoient tantôt à leur contenu — syllabaires, alphabets, etc. — à leur rôle directeur — guide, méthode, etc. — ou bien les présentent comme un mélange — florilège, recueil, hortulus,

etc. — ou un condensé de notions — abrégés, rudiments, etc. — (8).

Or, l'intérêt suscité dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour la rénovation pédagogique met en lumière l'importance particulière que prend alors le livre scolaire dans l'acte éducatif. Certaines pages de Rousseau s'élevant — *a contrario* — contre l'enseignement livresque sont révélatrices de cette prise de conscience (9). Aux abrégés et formulaires qui resserrent en un livre maniable une somme indigeste de connaissances furent opposés les livres élémentaires qui présentent, adaptés à l'élève, les premiers rudiments d'une science.

Quand la Révolution donna au livre scolaire une existence législative, c'est cette appellation qu'elle consacra officiellement : « la Convention nationale charge son Comité d'instruction publique de lui présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens »... (10).

Mais, dès le Consulat, une diversification apparaît avec la création d'une Commission d'examen des livres classiques (11) chargée d'examiner les ouvrages destinés plus particulièrement aux lycées et aux collèges, conformément à la tendance générale du régime à dédaigner l'enseignement primaire au profit des formations secondaire et supérieure (12). Depuis lors, de nombreux termes ont été utilisés conjointement pour désigner cette notion. Ce flottement sémantique s'est même manifesté dans le vocabulaire officiel : livres élémentaires ou livres classiques, mais aussi ouvrages classiques (13), livres de classes (14), livres scolaires (15), manuels scolaires (16), etc.

Par ailleurs, le même mot ne recouvre pas toujours la même signification. Ainsi l'épithète « classique », outre son sens étymologique (« réservé aux classes »), a pris une acception plus restreinte dans les textes législatifs (par opposition à élémentaire) ; son champ sémantique s'est par la suite considérablement étendu dans l'expression « librairie classique », jusqu'à englober les livres de pédagogie, de vulgarisation, les livres de lectures instructives et récréatives pour la jeunesse et ... les cartes et tableaux muraux ! (17). L'expression « manuel scolaire », en plus de sa signification première — ouvrage que l'on tient à la main ou à portée de la main — s'applique également à « un livre qui expose les notions essentielles d'une discipline donnée, à un niveau donné » (18) ou bien, « outre les livres destinés explicitement aux classes depuis l'école élémentaire jusqu'à l'université... » à « ...ce qui a un caractère didactique exclusif, ce qui découpe, explique, résume, adapte, oriente... » (19).

La confusion de la terminologie provient de la complexité même de la notion de livre scolaire : participant de plusieurs catégories, il se

laisse difficilement appréhender dans son intégralité. L'accent est mis tantôt sur sa fonction, tantôt sur sa nature, tantôt sur sa diffusion, etc. Comme chacun de ces aspects évolue suivant un rythme qui lui est propre (20), c'est un objet en perpétuelle mutation que les systèmes de classification bibliographique et les calculs statistiques cherchent à appréhender. Les avatars des premiers (21) et les précautions oratoires qui accompagnent la publication des seconds (22) montrent avec éclat les difficultés qui en découlent.

Des définitions plus récentes ont été proposées : « Les livres scolaires sont tous les livres conçus dans l'intention de servir à l'enseignement. Comme tels, ils s'adressent donc à tous les élèves, de toutes les classes, de toutes les sections, pour tous les examens, certificats et diplômes. Ils s'adressent aussi aux maîtres : indirectement d'abord par le truchement du livre de l'élève et tout particulièrement ensuite, par le livre du maître. » (23). Ou bien : « School textbooks : books prescribed for pupils receiving education at the first and second levels. » (24).

Ces définitions — par ailleurs divergentes — se révèlent insuffisantes dans une perspective historique : elles ont en effet pour objectif de quantifier la production de l'édition scolaire actuelle. Par là même, elles excluent tous les ouvrages qui, bien qu'ils n'aient pas été conçus dans l'intention de servir à l'enseignement, ont acquis par la permanence et la généralisation de leur emploi dans les classes ou par le biais d'une caution officielle décernée a posteriori (25), une *dimension scolaire*. Seul un regard rétrospectif permet en effet d'en juger.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire, pour avoir une vision complète du message éducatif que l'institution scolaire transmet par le canal du livre imprimé, de prendre en compte, non seulement le manuel — objet d'étude privilégié par les chercheurs, notamment pour des raisons méthodologiques (26) — mais encore les ouvrages (dictionnaires, livres de bibliothèques scolaires, etc.) dont le caractère scolaire ne réside pas dans la conception, mais dans l'emploi.

Nous sommes donc amené à déterminer deux catégories de livres scolaires :

— les uns, les livres scolaires *stricto sensu*, définis par l'intention de l'auteur ou de l'éditeur ; cette dernière doit être explicite (titre, préface) ou manifeste (présentation, structure, etc.). Leur caractère scolaire est donc indépendant de leur usage effectif ;

— les autres, les livres devenus scolaires par suite d'un usage permanent et généralisé dans le contexte de l'école.

C'est ainsi qu'apparaît la nécessité d'établir une *typologie* du livre scolaire où, à côté des manuels ou des éditions de textes classiques à l'usage des classes, figureraient les ouvrages de référence (dictionnaires, atlas, etc.), mais aussi les livres de prix et les livres de bibliothèques scolaires qui, dès l'origine, furent ressentis comme le moyen de prolonger dans le temps et dans l'espace le message éducatif que l'on trouve notamment dans les manuels.

### **Histoire législative du livre scolaire**

L'histoire législative du livre scolaire en France illustre les attitudes successives que prit le pouvoir central face à l'institution scolaire ; elle reflète à ce titre une conception politique globale, mais elle peut aussi révéler – car le livre de classe est multiforme – les pressions exercées par les partis politiques, les autorités religieuses, les mouvements pédagogiques, les groupes économiques et financiers...

Sous l'Ancien Régime, le livre scolaire – nécessairement religieux – n'était l'objet d'aucune législation particulière : sa publication était, en principe, soumise à une autorisation, comme c'était alors le cas pour tous les ouvrages imprimés (27). Mais les assemblées révolutionnaires, conscientes de l'enjeu que constituait l'instruction du peuple, se montrèrent soucieuses d'écarter des écoles primaires les livres scolaires traditionnels, peu conformes à leurs idées. Le 29 frimaire an II, la Convention chargeait son Comité d'instruction publique « de lui présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens » (28). Obligation était faite aux enseignants d'utiliser dans les écoles les livres élémentaires adoptés à l'exclusion de tout autre (29). Le 9 pluviôse de la même année, un décret prescrivit l'ouverture d'un concours pour leur composition : sept ouvrages furent ainsi adoptés comme livres officiels de la République (30). Mais, pour des raisons diverses, ils eurent peu de succès et malgré quelques tentatives ultérieures, le principe de la composition de livres officiels ne connut plus jamais d'application en France : l'élaboration des livres scolaires resta donc du ressort de l'initiative privée.

Le contrôle de l'Etat continua cependant à s'exercer sous d'autres formes. Dès le Consulat, des commissions furent créées afin d'examiner les livres destinés aux écoles des divers niveaux et d'établir des listes d'ouvrages autorisés (31). Ce système dit « de l'autorisation » – était exclu tout ouvrage qui n'avait pas subi d'examen et ne figurait pas sur les

listes d'ouvrages autorisés dressées par les instances compétentes — concerna l'ensemble des établissements d'instruction jusqu'à l'application de la loi du 28 juin 1833, ou « loi Guizot », qui posait, pour l'enseignement primaire, le principe de la liberté d'enseignement. Fut alors instauré, dans les écoles primaires privées, le système dit « du veto » — était autorisé tout ouvrage qui n'avait pas été frappé d'une interdiction officielle —, tandis que le système de l'autorisation était maintenu partout ailleurs (32). La loi du 15 mars 1850 — la « loi Falloux » — étendit le système du veto aux établissements libres du second degré :

« Le Conseil supérieur est nécessairement appelé à donner son avis... sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres comme contraires à la morale, à la Constitution et aux lois » (Art. 5. § 6) (33). Le choix des ouvrages restait donc régi, dans l'enseignement public, par le système de l'autorisation ; mais son application soulevait de nombreuses difficultés et diverses solutions furent successivement mises à l'essai après cinq années de flottement. Le 24 mars 1855, un arrêté du ministre Fortoul inaugura le système dit « de l'essai préalable » : le ministre se réservait ainsi d'introduire, à titre d'essai, un certain nombre d'ouvrages qui étaient soumis au jugement de l'expérience, en attendant l'examen du Conseil impérial. Pratiquement, les autorités se bornaient à veiller à ce que les ouvrages ne renfermassent rien de « contraire à la morale, à la Constitution et aux lois ». Mais l'afflux des nouveaux ouvrages amena le ministre à rétablir le système de l'autorisation par un arrêté en date du 26 décembre 1858. Le 11 janvier 1865, le ministre libéral Victor Duruy prit un nouvel arrêté qui, en étendant à l'enseignement public le système du veto, unifiait la législation et la mettait en accord avec la réalité des faits (34). Aussi, après un retour éphémère et contesté au système de l'autorisation (22 juillet 1873-2 juillet 1875), on en revint définitivement au système du veto qui n'a connu jusqu'à nos jours que des modifications dans ses modalités d'application.

Le choix des livres de classe incombe donc depuis lors aux enseignants, mais le ministère ne se désintéresse pas totalement de ce choix comme l'atteste l'établissement de listes — non limitatives — d'ouvrages recommandés.

Le contrôle de l'État s'exerça également, par voie d'autorisation, puis de simple recommandation, sur les ouvrages des bibliothèques scolaires (35) et sur les livres destinés à être donnés en prix (36).

### Le corpus des livres scolaires

Estimer l'importance du corpus des livres scolaires français est une tâche délicate, en raison du caractère fragmentaire, hétéroclite, voire suspect, des sources dont nous disposons. En effet, les livres scolaires n'ont, sauf pour la période la plus récente, pas été répertoriés en tant que tels dans les instruments bibliographiques ; les catalogues d'éditeurs confondent — parfois de manière systématique — les nouveautés (les ouvrages nouveaux), les nouvelles éditions (les éditions remaniées d'ouvrages existants) et les réimpressions (les augmentations de tirage sans modification) ; les statistiques dont nous disposons sont rares, fragmentaires, discontinues et, *in fine*, difficilement utilisables du fait qu'elles ne prennent pas le livre scolaire en compte de la même façon suivant les époques ; quant aux publications effectuées pour le compte des congrégations religieuses enseignantes, elles restent mal connues (37).

Compte tenu de ces difficultés, il n'est cependant pas impossible de donner un ordre de grandeur de la production scolaire imprimée en France. Si des travaux récents permettent de chiffrer avec une certaine précision la production imprimée nationale avant la Révolution (38), nous ne disposons d'aucune statistique particulière aux livres scolaires de cette époque ; l'absence de statut législatif spécifique, l'usage aléatoire et irrégulier des ouvrages destinés aux écoles (39) rendent donc particulièrement délicate l'estimation de la production imprimée scolaire sous l'Ancien Régime. *Le Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIIe siècle* (40) rassemble près de trois mille titres d'ouvrages conservés dans les bibliothèques françaises, mais la majorité d'entre eux ne sont ni scolaires au sens strict du terme, ni réservés à l'usage national. Quelques renseignements partiels, portant sur une discipline et une période données (41) nous laissent à penser que quelques milliers d'ouvrages participeraient de cette catégorie qui se développa surtout à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle (42). Nous possédons en revanche des éléments plus nombreux pour cerner l'importance de la production scolaire depuis la Révolution française. Il s'agit des comptes rendus des travaux des diverses commissions chargées d'examiner les livres élémentaires ou classiques entre 1802 et 1875 (43) ; des listes départementales d'ouvrages recommandés ou des livres en usage dans les écoles primaires publiques, à partir de 1875 (44) ; de quelques trop rares recensements effectués par des chercheurs ou des bibliographes (45) ; des tables systématiques de la *Partie officielle de la Bibliographie de la France* (46) ; de statistiques d'origine

diverse (47) ; du supplément annuel *Rentrée des classes* de la partie *Annonces* de la *Bibliographie de la France* (48), etc.

Une confrontation de ces diverses sources nous a permis d'avancer que le nombre des titres nouveaux ou des éditions nouvelles d'ouvrages scolaires français imprimés depuis la Révolution avoisine une centaine de milliers, toutes disciplines et tous niveaux – sauf le supérieur – confondus (49). C'est dire l'ampleur du champ d'investigation que, sur une période de plus de cinq siècles, le livre scolaire – entendu ici dans son acception la plus restreinte – est susceptible d'offrir à la recherche historique.

## II. LE LIVRE SCOLAIRE ET LA RECHERCHE HISTORIQUE

Depuis une vingtaine d'années, le livre scolaire est remis en cause, comme en témoignent des titres d'articles récents tels « Faut-il supprimer les manuels scolaires ? » (50), « Les manuels vont-ils disparaître ? » (51), « Faut-il renoncer aux livres scolaires ? » (52). Cette tendance s'accompagne, depuis 1964, d'une diminution régulière de la part du livre d'enseignement dans le chiffre d'affaires global de l'édition française (53). L'apparition de méthodes pédagogiques nouvelles, l'introduction d'un nouveau matériel éducatif, les récentes dispositions législatives en matière de gratuité des manuels ont entraîné une grave crise dans le monde de l'édition scolaire (54) provoquant le renoncement, le rachat ou la disparition de nombreuses maisons.

Concomitamment – et peut-être par voie de conséquence – ce déclin du manuel semble avoir suscité l'intérêt des historiens et des bibliophiles pour le livre scolaire : c'est ce qu'atteste, par exemple, le nombre des maîtrises en histoire de l'éducation qui y sont consacrées dans la période 1968-1979 (55). Cette vitalité de la recherche sur le livre scolaire se manifeste aussi par des expositions (56), voire des colloques (57).

Pourtant, l'histoire du livre scolaire français reste à écrire (58) ; il n'existe encore en effet aucun ouvrage d'ensemble qui lui soit spécifiquement consacré, comme c'est le cas dans certains pays anglo-saxons (59). On trouve en revanche de nombreuses études traitant de points particuliers. Leur recensement est une tâche difficile car, souvent, le livre scolaire est l'objet, au sein d'une recherche qui le dépasse, d'une étude succincte portant sur l'un ou l'autre de ses multiples aspects. Un travail bibliographique qui partirait des titres d'ouvrages se révélerait donc insuffisant ; il devrait par ailleurs être

complété par le relevé des travaux en cours, en France et à l'étranger, qui portent, spécifiquement ou non, sur le livre scolaire.

### Tendances actuelles et orientations possibles de la recherche

Notre propos n'est pas ici de présenter un bilan exhaustif des travaux réalisés sur le livre scolaire ; nous nous bornerons à déterminer quelles voies ont été plus particulièrement explorées et quels domaines, encore délaissés, mériteraient d'être étudiés dans le respect de leurs complexes, inévitables et fructueuses interrelations. Nous avons cependant été contraint, pour la clarté de la présentation, de délimiter un certain nombre de domaines et de signaler, pour chacun d'eux, les recherches effectuées et celles qui vaudraient d'être entreprises. Nous aborderons ainsi successivement les principales études qui envisagent le livre scolaire comme *dépositaire et véhicule d'un contenu*, comme *outil pédagogique*, comme *objet fabriqué*, comme *produit institutionnel* ; nous clorons cette revue sommaire par les recherches opérées dans une *perspective internationale*.

C'est principalement le *contenu* des livres d'école qui a retenu jusqu'ici l'attention des chercheurs : les études récentes portent soit sur un manuel isolé ( *Le Tour de France par deux enfants*, de Bruno (60), le *Manuel d'histoire de France*, de Lavisse (61)), soit sur les ouvrages d'une institution particulière (l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (62)) ou d'une période limitée (les manuels d'instruction religieuse utilisés à l'époque de la loi Falloux (63), soit encore sur la production d'un auteur (Albert Malet (64)) quand elles ne s'attachent pas – et c'est le cas le plus fréquent – à l'exploration d'un thème au travers d'une population d'ouvrages déterminés (le patriotisme (65), le colonialisme et la décolonisation (66), le nationalisme (67), la Réforme (68), etc.).

La perspective de l'étude est, le plus fréquemment, sociologique : quelle image le livre scolaire offre-t-il d'un groupe social déterminé ou de la société globale ? (69). Quels stéréotypes peut-on rencontrer dans les manuels ? (70). Quelle(s) idéologie(s) ou quel(s) système(s) de valeurs sont-ils susceptibles de véhiculer ? (71). Quel inconscient ou quelle mentalité collective contribuent-ils à former ? (72). Le matériau privilégié de la recherche reste le texte, mais des études récentes se sont intéressées au langage utilisé dans les manuels (73) ou à l'iconographie que renferment les livres scolaires (74). Les ouvrages

destinés à l'enseignement secondaire sont encore délaissés au profit des livres de l'école élémentaire, peut-être en raison de leur moindre schématisation et, dans un projet de type sociologique, de leur diffusion plus limitée. On pourrait invoquer aussi cette dernière raison pour rendre compte de la pauvreté relative des études portant sur les livres de l'école privée (75). La période la plus récente (1945 à nos jours) est encore peu étudiée (76) en regard de l'entre-deux-guerres et surtout de la période antérieure à 1914 où le livre scolaire fut amené à jouer un rôle de premier plan dans le conflit qui opposa l'école libre et l'école laïque. L'immense majorité des recherches concerne le manuel scolaire au sens strict, les livres de prix ou les livres de bibliothèques étant encore peu étudiés (77). Enfin, c'est aux disciplines littéraires – français, morale, géographie, et surtout histoire – que vont les faveurs des chercheurs. Ce choix tient sans doute à la richesse de contenu particulière à ces ouvrages, mais aussi aux difficultés qu'historiens ou sociologues ne manqueraient pas de rencontrer à l'étude des livres de mathématiques ou de physique sans une solide formation dans le domaine des sciences exactes (78).

On ne s'est guère préoccupé, en revanche, de mesurer l'impact réel du contenu des livres scolaires sur le public, ce qui supposerait, entre autres, de connaître la diffusion effective des ouvrages (79). Une étude préliminaire qui regrouperait les renseignements épars touchant au tirage des manuels se révèle nécessaire ; elle ne serait pas suffisante car il convient pour apprécier l'influence de ces ouvrages de tenir compte également de leurs lieux de diffusion, de la durée de leur utilisation, des conditions de leur emploi... Par ailleurs, la personnalité des auteurs de manuels, leurs centres d'intérêt, mais aussi leurs activités professionnelles, leurs appartenances politique, syndicale, religieuse, sont encore très mal connus.

Perspective encore délaissée, celle qui étudie le livre scolaire en tant qu'*outil pédagogique*. On pourrait s'attacher à suivre l'évolution du processus d'élaboration des manuels : si, en effet, quelques ouvrages récents destinés aux auteurs indiquent comment doit être conçu et réalisé un ouvrage scolaire (80), aucun à notre connaissance ne traite de ce problème dans une optique diachronique. Chacun s'accorde aujourd'hui à voir dans le manuel scolaire une œuvre collective, le produit d'une équipe de spécialistes : il n'en a pas toujours été ainsi. Quelles sont les étapes, les raisons, les conséquences de cette transformation ? Rares sont encore les travaux qui s'attachent à l'histoire des disciplines scolaires, cherchant notamment à saisir leur évolution et à cerner le rapport qu'elles entretiennent avec l'état des sciences dont

elles sont issues (81). Les préfaces des manuels pourraient être analysées en vue de discerner les projets conscients – ou avoués, donc avouables – des auteurs et de mesurer l'écart entre les principes avancés et l'application qui en est faite. Des études pourraient porter sur les rapports entre le programme – vécu comme une contrainte – et la manière dont l'auteur le met en œuvre ; seraient examinés l'ordre ou l'importance relative des questions traitées suivant les auteurs et suivant les époques, évaluée la part du dogmatisme et de la sollicitation, du cours proprement dit et des exercices, etc. Il serait nécessaire aussi de mieux connaître la manière dont les manuels furent utilisés – quand ils le furent – suivant les époques, les niveaux, le degré de formation des maîtres, etc. (82). Enfin, préoccupation non exclusivement pédagogique, les raisons du choix ou de l'abandon d'un ouvrage mériteraient d'être analysées.

Le livre scolaire pourrait aussi être étudié en tant qu'*objet fabriqué* ; les historiens du livre en examineraient ainsi les caractères spécifiques dans deux directions : la fabrication (contraintes pédagogiques, rapports de l'auteur avec les artistes, techniciens ou industriels du livre, choix des polices de caractère, de la mise en page, de la présentation extérieure, du format, du brochage ou de la reliure, etc.) (83) la commercialisation (création, production, circuits de diffusion, prix, analyses de marché, investissements, publicités, spécimens, etc.).

L'histoire de l'édition scolaire n'a pas encore été traitée (84) ; on ne possède même pas la liste des éditeurs scolaires. Les raisons de leur choix, de leur disparition, leurs filiations, leur spécialisation, l'état de leurs archives vaudraient d'être connues (85).

Enfin, l'*histoire législative du livre scolaire* n'a été que partiellement abordée (86) : une recherche qui dépasserait le simple examen des textes officiels pour s'attacher aux rapports ministériels, aux procès-verbaux des commissions ou des assemblées, aux interventions des éditeurs pourrait rendre compte des attitudes successives – contrôle ou libéralisme – que le pouvoir central prit vis-à-vis des ouvrages scolaires.

On s'est plu à souligner le rôle que le manuel scolaire a joué – ou qu'il est censé avoir joué – pour assurer la cohésion nationale ; depuis la Première Guerre mondiale, de nombreux travaux ont été menés en vue de réviser les livres d'école dans le sens d'une meilleure compréhension entre les peuples (87). On pourrait entreprendre, dans un cadre historique, des recherches comparées sur d'autres aspects du livre scolaire : évolution des techniques de fabrication et des structures

commerciales, attitudes successives du pouvoir central, etc.

Le livre scolaire a pris, en effet, une *dimension planétaire* : les spécificités nationales ne doivent pas masquer les influences qui n'ont pas dû manquer de s'exercer entre pays voisins. Il serait fort instructif de suivre, par exemple, au travers des ouvrages scolaires contemporains de divers pays, le cheminement de prétendues innovations pédagogiques.

### Les sources

Nous avons tenté de dégager les principales tendances des études actuelles sur le livre scolaire et d'indiquer quelques-unes des très nombreuses directions de recherche possibles. Il convient de voir à présent quels sont les instruments dont dispose actuellement le chercheur pour mener à bien sa tâche et quels sont ceux qu'il serait souhaitable de lui fournir.

Une démarche préliminaire à toute recherche sur les livres scolaires consiste à consulter les documents susceptibles d'en signaler l'existence ou d'en permettre l'accès. Or, il n'existe qu'un seul instrument bibliographique propre à ce type d'ouvrages : la partie *Annonces* de la *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la librairie* comporte, depuis le 14 septembre 1861, un supplément annuel *Livres scolaires* (88). Cette bibliographie est constituée à partir des annonces publicitaires insérées à la demande des éditeurs : elle a donc un caractère commercial et ne présente pas toutes les garanties d'exactitude scientifique. On y trouve en effet des informations erronées, des mentions d'ouvrages jamais publiés ou d'ouvrages anciens encore en vente, des lacunes nombreuses dues tant aux ambiguïtés de la notion même de livre scolaire qu'à l'absence occasionnelle ou systématique de certaines maisons d'édition classique. Par ailleurs, cette bibliographie courante ne concerne pas la production antérieure à 1861 (89). Pour pallier ces insuffisances, on pourrait penser qu'il suffit d'opérer le dépouillement de la *Partie officielle* de la *Bibliographie de la France* qui paraît depuis 1810. Or, cette bibliographie nationale courante ne recense pas – contrairement à ce que l'on croit généralement (90) – l'ensemble de la production imprimée française, théoriquement soumise au dépôt légal (91). Il apparaît donc nécessaire de recourir à d'autres instruments non seulement pour la période antérieure à 1810, mais aussi pour les années les plus récentes.

Les sources susceptibles d'être examinées sont nombreuses, incomplètes, disparates, le plus souvent trop générales ou trop spécialisées ; tantôt elles se recoupent, tantôt elles se complètent... et il n'est pas rare qu'elles se contredisent.

On trouvera ci-dessous la liste des principales sources impliquées :

- les bibliographies nationales rétrospectives et courantes,
- les registres du dépôt légal,
- les permissions d'impression,
- les catalogues d'éditeurs spécialisés et les extraits de ces catalogues figurant sur la couverture des ouvrages scolaires ou insérés dans les publications périodiques,
- les inventaires de libraires,
- les catalogues imprimés et les catalogues sur fiches des grandes bibliothèques,
- les publicités, comptes rendus et analyses contenus dans les publications périodiques spécialisées,
- les listes insérées dans les thèses et monographies,
- les instruments biographiques,
- les listes manuscrites déposées notamment aux Archives nationales (92) et dans les archives des éditeurs (93), etc.

Pour espérer obtenir une liste exhaustive des ouvrages scolaires publiés pendant une période déterminée ou consacrés à une discipline donnée, on conçoit le travail écrasant auquel doit se livrer le chercheur (94) : cette difficulté constitue la cause principale du pseudo-choix méthodologique de l'échantillonnage auquel, faute d'instrument bibliographique adapté à l'objet de leur étude, nombre de chercheurs se sont ralliés.

C'est pour lever – tout au moins partiellement – cet obstacle que le Service d'histoire de l'éducation a entrepris de constituer le *Répertoire des livres scolaires français de la Révolution à nos jours* (95). Cette recherche, qui fera appel aux techniques informatiques, poursuit deux objectifs principaux :

- signaler au public spécialisé (historiens, pédagogues, éditeurs...) l'existence des livres scolaires français et lui fournir des index ou des profils à la demande,
- indiquer aux intéressés le lieu de dépôt éventuel d'un ouvrage et, au cas où il ne serait pas conservé, favoriser l'organisation de sa sauvegarde.

Des sondages opérés dans les grandes bibliothèques françaises ont en effet montré que les fonds actuels sont loin d'être complets (96). Livre d'actualité — il vit et meurt au rythme des réformes et des aménagements de programmes —, objet de consommation pédagogique — vite dépassé, vite remplacé —, peu coûteux (97), largement diffusé, le livre scolaire, victime après usage de l'indifférence des utilisateurs et, jusqu'à une époque récente, des bibliophiles, a souvent été voué à la destruction systématique. Or, le livre scolaire fait partie intégrante du patrimoine intellectuel français. Aujourd'hui menacés de disparition physique, les ouvrages destinés aux classes, du fait même de leur paradoxale rareté, doivent être l'objet d'une attention particulière (98). Dans cette optique, il serait souhaitable que soient entrepris, dans les grandes bibliothèques françaises, les catalogues d'ouvrages scolaires dont elles sont encore dépourvues (99).

Outre les documents qui permettent de signaler l'existence ou le lieu de conservation des ouvrages scolaires, il en est qui, contemporains de leur élaboration, contribuent à éclairer, à enrichir et à élargir la perception de l'historien.

L'histoire du livre scolaire est en effet jalonnée de toute une littérature qui le prend pour objet d'étude ou de critique. Dans cette production étendue, hétéroclite et de valeur très inégale, il appartient au chercheur de faire la part de l'objectivité scientifique et des outrances de la polémique ; on sait en effet que le livre scolaire s'est trouvé au centre du conflit qui opposa l'école laïque et l'école confessionnelle et les « guerres des manuels » — selon l'expression consacrée — donnèrent lieu à un échange d'articles, d'essais, d'enquêtes, de lettres et d'ouvrages qui constituent une documentation fort intéressante sur les mentalités et la partition de la société de l'époque.

Quoi qu'il en soit, il serait nécessaire, pour mieux cerner les divers aspects de ce discours continu sur ou à propos du livre scolaire, de regrouper et de classer tous les documents relatifs aux livres de classe et contemporains de leur publication (100).

\*

Le livre de classe ne reflète certes pas tous les aspects de l'activité pédagogique, mais la pérennité que lui confère l'écrit face à la parole et au comportement magistraux, par essence éphémères ou insaisissables, en fait pour l'historien un document privilégié, et ce à double titre.

Etroitement liés à la notion de discipline scolaire dont ils sont, pour l'enfant, les témoignages tangibles, les livres scolaires imposent aux jeunes esprits une organisation, un découpage et une hiérarchie du champ du savoir ; ils ont été, pendant des générations, l'outil fondamental qui a forgé l'armature intellectuelle du peuple français.

Moule où se coule le *savoir*, le livre scolaire est aussi un instrument de *pouvoir* : il suffit de rappeler le rôle prédominant qu'il a joué dans l'uniformisation linguistique et le nivellement culturel de la France, la propagation des idées laïques et républicaines sous la Troisième République, etc., ce dont témoigne une abondante littérature, périodique notamment.

Naguère triomphant, aujourd'hui contesté, le livre d'école doit s'adapter à la concurrence des moyens modernes d'information ; à la charnière de deux cultures — celle de l'école et celle des média — il reste au centre de la mêlée où s'affrontent défenseurs de Corneille et tenants de la B.D. Aussi, en un temps où l'institution scolaire s'interroge sur elle-même, l'apport spécifique des disciplines historiques n'est pas négligeable (101), et les livres scolaires constituent un des matériaux les plus riches que l'historien puisse exploiter.

Alain CHOPPIN

Service d'histoire de l'éducation

### Notes bibliographiques

1. Il n'est pour s'en convaincre que de considérer les titres des publications périodiques qui ont consacré leurs pages aux livres de classe.
2. « ... moi je sais faire des bateaux en papier et on a pris les feuilles du livre d'arithmétique. Bien sûr, on a essayé de faire attention, pour qu'Agnan puisse recoller après les pages dans son livre, parce que c'est très vilain de faire du mal à un livre, à un arbre ou à une bête ». Sempé et Goscinny, *Le Petit Nicolas*, Paris, Denoël, 1960, p. 103.
3. M. Gontard, « L'Oeuvre scolaire de la Troisième République. L'enseignement primaire en France de 1876 à 1914 », *Annales du Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques de Toulouse*, (NRDP-CRDP Toulouse, 1976, pp. 104-105 et 178-184 ; Chr. Amalvi, « Les Guerres des manuels autour de l'école primaire en France (1899-1914) », *Revue historique*, 532, oct.-déc. 1979, pp. 359-398.

4. Pénélope Caspard-Karydis, André Chambon, Geneviève Fraisse, Denise Pointron, *La Presse d'éducation et d'enseignement. Répertoire analytique établi sous la direction de Pierre Caspard*, tome 1, A-C et index, Paris, Éditions du CNRS et Institut national de recherche pédagogique, 1981 (à paraître).
5. *Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1979.
6. *Gasparini pergamentis clarissimi oratoris epistolarum liber feliciter incipit*. Cet ouvrage, imprimé « à Paris, vers 1470 », constituerait « la première production de la typographie de cette ville », d'après J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, Paris, Didot, 1861, tome 2, col. 1498.
7. Avec l'exception bien connue des écoles lasalliennes.
8. Voir le célèbre *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIIe siècle*, (*Bibliothèques de Paris et des départements*), Paris, 1886, ainsi que le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIIe siècle. Complément (1886-1894)*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1979.  
On trouvera également des listes d'ouvrages scolaires de l'Ancien Régime dans A. Duruy, *L'Instruction publique sous la Révolution*, Paris, Hachette, 1882 ; G. Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, 1940 ; F. de Dainville, *L'Éducation des jésuites (XVIIe-XVIIIe siècles)*, textes réunis et présentés par M.-M. Compère, Paris, Éditions de Minuit, 1978.
9. « Je hais les livres ; ils n'apprennent qu'à parler de ce qu'on ne sait pas »... *Émile ou de l'Éducation* (livre III), dans J.-J. Rousseau, *Oeuvres complètes*, tome IV, La Pléiade, Paris, Gallimard, 1969, p. 454.
10. Décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), dit « décret Bouquier ». Sur les projets antérieurs, voir l'article de J. Guillaume, « Livres élémentaires de la Première République » dans F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, 1887 ; 1ère partie, pp. 1604-1618.
11. Arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 4 brumaire an XII (27 octobre 1803).
12. Ce point demeure obscur : dans un ouvrage récent, *Les Manuels d'histoire de l'école libre (1882-1959)*, Paris, 1969, J. Freyssinet-Dominjon note, à propos des ouvrages destinés à l'enseignement primaire : « Il semble que s'applique alors la législation prévue pour l'enseignement secondaire ou supérieur » (p. 34) ; l'article « Livres scolaires » du *Dictionnaire de pédagogie...* de F. Buisson n'apporte guère d'éclaircissement.
13. Décret du 21 décembre 1921.
14. Loi du 15 mai 1946.

15. Rapport de F. Buisson au ministre J. Ferry en date du 6 novembre 1879.
16. Circulaire n° 3120/4 du 6 avril 1957. Ce terme tend à prévaloir aujourd'hui.
17. H. Bourrelier, « La Librairie classique et le livre d'enseignement », *Bibliothèques, livres et librairies. Association des bibliothécaires français. Conférences*, 1912, pp. 223-243.
18. M. Puget, « Le Livre scolaire », *Tendances*, 22 avril 1963, p. 218.
19. Cl. et P.J. Galtayries, « Manuels : danger ! », *Cahiers pédagogiques*, 132, mars 1975, p. 6.
20. H. Théry, *Les Pays tropicaux dans les manuels de géographie (enseignement secondaire 1925-1960)*, Mémoire de maîtrise, Dir. P. Pinchemel, Paris I, 1973, p. 10.
21. Les tables annuelles de la *Bibliographie de la France* permettent de suivre cette évolution sur près d'un siècle et demi. Les livres scolaires sont classés suivant la discipline à laquelle ils se rattachent — disciplines qui ne sont évidemment pas les mêmes selon les époques considérées — ou bien sont affectés à une rubrique « enseignement » où ils voisinent avec des ouvrages de pédagogie générale ou d'administration universitaire. On rencontre le même phénomène dans les catalogues-matières des bibliothèques.
22. E. Delalain, « La Librairie scolaire », dans *Recueil de monographies pédagogiques*, 3, 1889, p. 58.
23. *Bibliographie de la France, 2ème partie, Chronique*, 39, 25 sept. 1968.
24. *Annuaire statistique de l'Unesco*, édition 1969, p. 560.
25. C'est la fonction dévolue à diverses commissions consultatives chargées, au sein du ministère, d'examiner les livres autres que les ouvrages proprement classiques, dont les éditeurs sollicitent l'inscription sur divers catalogues établis à titre d'indication (ainsi la *Commission des bibliothèques scolaires et populaires*, à la fin du siècle dernier).
26. « Les manuels... offrent un champ d'analyse aux contours suffisamment précis et de nature assez homogène ». J. Freyssinet-Dominjon, *op. cit.*, p. 22.
27. Voir, pour plus de détails, R. Estivals, *La Statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIIIe siècle*, Paris, 1965, pp. 25-62.
28. Décret du 29 frimaire an II (19 déc. 1793), dit « décret Bouquier », art. 1er.
29. Id. art. 2e.

30. A la suite d'un rapport de Grégoire, voir Archives nationales F<sup>17</sup> 1331<sup>b</sup> et F<sup>17</sup> 11648.
31. Les premières commissions furent créées par l'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802). Le décret impérial du 17 mars 1808 qui organisait l'Université remit au Conseil de l'Université le choix des livres.
32. « L'inspecteur primaire s'assurera qu'il n'est fait usage, dans les écoles publiques, que des ouvrages autorisés par le Conseil royal, et que les livres employés dans les écoles privées ne contiennent rien de contraire à la morale ». Règlement relatif aux inspections des écoles primaires du 27 février 1835.
33. Disposition toujours en vigueur aujourd'hui !
34. Une note manuscrite adressée au ministre en avril 1864 et conservée aux Archives nationales (F<sup>17</sup> 6883) conclut en ces termes : « En conséquence, le nombre des ouvrages approuvés ne forme pas le dixième du nombre des livres en usage dans les classes ».
35. Elles avaient été instituées par l'arrêté du 1er juin 1862.
36. Ainsi fonctionnait par exemple en 1880 une *Commission d'examen des ouvrages destinés à être introduits dans l'enseignement secondaire, classique et spécial, dans les bibliothèques de quartiers et à être décernés en prix dans les lycées et collèges*.
37. On trouve une liste des ouvrages utilisés par les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel dans H.-C. Rulon et Ph. Friot, *Un Siècle de pédagogie dans les écoles primaires (1820-1940), histoire des méthodes et des manuels scolaires utilisés dans l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel*, Paris, Vrin, 1962, pp. 221-224 ; une bibliographie des ouvrages édités par les Frères maristes entre 1817 et 1917 a été publiée en 1916 dans le tome XIII des *Circulaires des Supérieurs généraux de l'Institut des Petits Frères de Marie*, pp. 425-436. Mais il semble que de telles listes soient rares.
38. H.J. Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969 ; R. Estivals, *op. cit.*
39. Voir J. Brancolini et M.T. Bouissy, « La Vie provinciale du livre à la fin de l'Ancien Régime », *Livre et société dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, enquête réalisée sous la direction de F. Furet*, tome II, Paris, Mouton, 1970, pp. 18-19.
40. *Op. cit.*
41. Voir notamment l'article de B. Pottier, « Recherche des anciens livres scolaires », *Bulletin philologique et historique*, 1957, pp. 83-87, et l'ouvrage

- d'A. Chervel, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot, 1977, p. 29.
42. H.-J. Martin, *op. cit.*, pp. 615 sq. et 646 sq. Nous nous heurtons ici au problème de la définition du livre scolaire sous l'Ancien Régime.
43. Ils sont conservés aux Archives nationales, sous-série F<sup>17</sup> (instruction publique).
44. On peut en trouver un certain nombre dans les *Bulletins départementaux de l'instruction primaire* et aux Archives nationales (F<sup>17</sup> 11652 et 11653).
45. A. Chervel, *op. cit.*, p. 29 ; *Catalogue de l'histoire de France. Supplément (séries L<sup>22</sup> à L<sup>42</sup>)*, Paris, B.N., 1972. (La série L<sup>39</sup> recense tous les livres d'histoire à l'usage des classes édités entre 1810 et 1959 et conservés à la Bibliothèque nationale.)
46. Elles n'ont pas paru régulièrement. Voir L.N. Malclès, *Les Sources du travail bibliographique*, Genève, Droz, 1950, tome I, pp. 124-125 ; sur les incohérences entre les tables de la *Partie officielle* et celles de la partie *Annonces*, voir p. 126.
47. P. Delalain, *op. cit.* ; « Statistiques de la production intellectuelle mondiale », *Bibliographie de la France*, partie *Chronique*, passim ; *Mémoires et documents scolaires*, 66, Paris, Imprimerie nationale, 1889 ; statistiques du Syndicat des libraires classiques de France (depuis 1958) ; *Annuaire statistiques de l'Unesco*, etc.
48. Il paraît régulièrement depuis septembre 1861.
49. A. Choppin, *Perspectives de recherche sur l'histoire du livre scolaire*, Rapport manuscrit INRP-SHE, (décembre 1979), 140 p.
50. *Éducateurs*, numéro spécial 66, nov.-déc. 1956.
51. *Préparons l'avenir*, 21, sept. 1969.
52. *L'Éducation*, 56, 12 février 1970.
53. Ils représentaient, en 1979, 11,8 % du chiffre d'affaires global de l'édition française contre 21,6 % en 1964 (source : Syndicat national de l'édition).
54. Voir, entre autres : « Un appel dramatique des libraires classiques de France », *Bibliographie de la France. Chronique*, 50, 15 déc. 1976 ; « Chassée du paradis, l'édition scolaire enfante dans la douleur », *Bibliographie de la France. Chronique*, 24, 13 juin 1979 ; et tout récemment la « Lettre ouverte des éditeurs scolaires au ministre de l'Éducation », *Livre Hebdo*, 4 mars 1980.

55. P. Caspard, F. Huguet, « Les Mémoires de maîtrise en histoire de l'éducation (1968-1979) », *Histoire de l'éducation*, 5, déc. 1979, pp. 49-96. Ce recensement, qui n'est d'ailleurs que partiel, compte 283 mémoires ; 24 traitent du livre scolaire.
56. « Exposition rétrospective du livre scolaire », *Bibliographie de la France. 2ème partie. Chronique*, 36, 2 septembre 1960 ; *Le Livre et l'écolier au XIXe siècle*, Nice, Palais des expositions, 1970 ; *Exposition « Le livre dans la vie quotidienne »*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975, pp. 41-78.
57. Voir *Actes du colloque Jules Isaac* (28 nov.-10 déc. 1977), Paris, Hachette, 1979. Deux articles dus à A. Gérard et Ch. O. Carbonell traitent du manuel scolaire. Un colloque intitulé « manuels d'histoire et mémoire collective » (organisé par l'UER de didactique des disciplines de l'université Paris VII (Henri Moniot)) se tiendra à Paris au printemps 1981.
58. « L'histoire de la pédagogie est trop négligée et celle des manuels scolaires est encore à faire » note Y. Poutet en analysant l'ouvrage de H.-C. Rulon et Ph. Friot, *op. cit.* dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1963, p. 163 ; « L'histoire du livre scolaire vaudrait d'être écrite ». Mme François dans R. Cousinet, *Leçons de pédagogie*, Paris, PUF, 1950, p. 23.
59. Citons notamment pour les Etats-Unis : R. Mosier, *Making the American Mind* ; R. Miller Elson, *Guardians of Tradition : American Schoolbooks of the Nineteenth Century*, Lincoln University of Nebraska Press, 1964 ; Ch. Carpenter, *History of American Schoolbooks*, Philadelphie, 1963 ; pour le Canada : V. Parvin, *Authorization of Textbooks for the Schools of Ontario, 1846-1950*. Toronto, University of Toronto Press, 1965, etc.
60. A. Dupuy, « Histoire sociale et manuels scolaires : les livres de lecture de G. Bruno », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1953, 2, p. 128.
61. P. Nora, « Ernest Lavisso, son rôle dans la formation du sentiment national », *Revue historique*, juil.-sept. 1962, pp. 73-106.
62. H.-C. Rulon et Ph. Friot, *op. cit.*
63. P. Zind, *L'Enseignement religieux dans l'instruction primaire publique en France de 1850 à 1873*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1971, 314 p.
64. B. Icard, *Albert Malet et ses manuels scolaires*, thèse de 3e cycle d'histoire, Paris, IEP, 1980.
65. J. et M. Ozouf, « Le Thème du patriotisme dans les manuels scolaires », *Le Mouvement social*, 49, oct.-nov. 1964, pp. 5-31.
66. A. Cérati, *L'Histoire coloniale française dans les manuels scolaires de 1870 à 1963*, Mémoire DES-Droit, Aix-en-Provence, 1963 ; M. Sémidei, « De

- l'Empire à la décolonisation à travers les manuels scolaires », *Revue française de science politique*, 16 (1), fév. 1966, pp. 56-86.
67. P. Nora, « Le Nationalisme français d'après les manuels scolaires », *Association française de science politique, Table ronde des 25-26 mai 1962 — Étude comparative des nationalismes contemporains*, Rapport multigrappié, 24 p., annexes.
68. J. Courvoisier, *L'Histoire de la Réforme et les manuels scolaires*, Alençon, 1928 ; J. Lecuir, « Les Représentations de la Réforme (1517-1561) dans les abrégés et manuels d'histoire français des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » dans *Historiographie de la Réforme*, sous la direction de P. Joutard, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1977.
69. P. Dandurand, *Essai sur l'image de la société dans les manuels de lecture du cours moyen* (contribution à l'étude des relations de l'école et de la société), Thèse, Paris, 1962, multigr.
70. G. Bonheur, *Qui a cassé le vase de Soissons ? L'album de famille de tous les Français*, Paris, Laffont, 1963.
71. D. Maingueneau, *Les Livres d'école de la République, 1870-1914 (Discours et idéologie)*, Paris, Le Sycomore, 1979.
72. R. Minder, *Manuels d'histoire et inconscient collectif*, Nancy, Centre européen universitaire, 1952 ; voir également les travaux d'A. Gérard consacrés à l'enseignement de l'histoire en France de 1870 à 1914.
73. D. Maingueneau, *op. cit.* On trouvera un bilan des recherches opérées par les linguistes sur le livre scolaire ainsi qu'une mise au point sur leurs apports et leurs limites dans le riche compte rendu qu'en fait E. Walter dans *Le Français aujourd'hui*, déc. 1980, pp. 97-104.
74. Chr. Amalvi, *Les Héros de l'histoire de France. Recherche iconographique sur le panthéon scolaire de la Troisième République*, Paris, Phot'œil, 1979 ; du même, « Die Helden der Geschichte Frankreichs. Untersuchungen zur Schulgeschichtstsuchschreibung 1830-1940 », *Internationale Schulbuchforschung, Zeitschrift des Georg-Eckert-Instituts für internationale Schulbuchforschung*, Heft 1 ; 2, Jahrgang 1980, pp. 7-28.
75. J. Freyssinet-Dominjon, *op. cit.*, p. 18.
76. Ou alors dans une perspective non historique.
77. Voir cependant l'ouvrage récent de Chr. Amalvi, *op. cit.*, et la thèse tout aussi récente de N. Prévost, « Livres de prix et distributions dans l'enseignement primaire (1870-1914) », *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1979, pp. 109-119.

78. Guy Vincent, étudiant les livres de calcul de l'école primaire, s'attache à dégager l'image de la société telle qu'elle apparaît d'après les énoncés de problèmes (*L'École primaire française. Étude sociologique*, Lyon, PUL, 1980).
79. Aussi les recherches effectuées dans une perspective sociologique choisissent-elles pour objet des ouvrages connus pour leur très fort tirage (*le Lavisse*, le Bruno).
80. R. Duthil, « L'Élaboration scientifique des manuels scolaires, théorie et exemples », *Le Journal scolaire*, 1938, 4-27 ; A.-J. Loveridge, *La Préparation des manuels scolaires dans les pays en voie de développement. Guide à l'usage des auteurs*, Paris, Unesco, 1970 ; Y. Oppel, *L'Analyse des manuels scolaires. Élaboration d'une grille descriptive*, Neuchâtel, Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques, 1976 ; F. Richardeau, *Conception et production des manuels scolaires. Guide pratique*, Paris, Unesco, 1977.
81. A. Chervel (*op. cit.*, pp. 29-30) déplore que les disciplines voisines de la grammaire scolaire n'aient pas encore été étudiées dans une perspective historique. Voir cependant les travaux poursuivis au Centre de Géographie de l'Université Paris I, 9 rue Malher, 75004 Paris, sous la direction de P. Pinchemel.
82. Sur le modèle de l'étude réalisée dans *Espace-temps*, n° 14-15, 1er trimestre 1980, pp. 8-38, sur l'utilisation des manuels d'histoire et géographie contemporains.
83. Voir les articles de G. Piquet : « L'Évolution du livre scolaire depuis la Troisième République », *Techniques graphiques*, 34, nov.-déc. 1960, pp. 33-50 ; « L'Abus de l'image dans le livre scolaire », *Techniques graphiques*, 60, oct. 1965, pp. 408-416.
84. A. Gabrielle, *L'Édition scolaire et les maisons d'édition scolaire sous la Troisième République*, Thèse INTD, Paris, 1970, multigr. On y trouve une étude très sommaire de l'édition scolaire sous la Troisième République et la liste des principaux éditeurs scolaires de l'époque.
85. Ce problème revêt une particulière acuité : une enquête effectuée au printemps 1980 auprès d'une dizaine de grandes maisons d'édition scolaire nous a montré que – sauf exceptions bien connues – leurs archives ont le plus souvent été dispersées, ou détruites ; il est à craindre que la crise que traverse actuellement l'édition scolaire ne fasse qu'aggraver cette tendance.
86. Dans F. Buisson : *Dictionnaire de pédagogie...*, article « Livres élémentaires de la Première République » (dû à J. Guillaume) et article « Livre scolaire » (non signé). L'examen des documents d'archives montre d'ailleurs l'inexactitude du second sur quelques points. La thèse de droit de J.

- Grandsimon, *Les Manuels scolaires*, Paris, 1934, démarque les articles précédents et n'apporte qu'une information très lacunaire sur la période plus récente.
87. Très abondante bibliographie sur ce sujet. Nous renvoyons aux publications du Georg-Eckert-Institut für internationale Schulbuchforschung, de Brunswick.
88. Il fait aujourd'hui l'objet d'une publication séparée sous le titre : *Rentrée des classes : livres et matériels d'enseignement*, Paris, Cercle de la Librairie.
89. Voir L.N. Malclès, *op. cit.*, pp. 125-126.
90. « Si ... on pouvait, grâce à la *Bibliographie de la France*, dresser la liste complète des ouvrages édités ou réédités chaque année, il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements sur le nombre d'exemplaires tirés et l'importance de la diffusion ». Guy Vincent, *op. cit.*, p. 270.
91. « La *Bibliographie de la France* représente-t-elle, tout au long du XIXe siècle et de la première moitié du XXe, un recensement complet de la production française ? A la rigueur non. Et ce non n'est pas le même pour toutes les périodes ». V. Zoltowski, « Les Cycles de la création intellectuelle et artistique ». (Extrait de l'*Année sociologique*, 1952, Paris, P.U.F., 1955, paginé 162-206.)
92. Les principaux documents déposés aux Archives nationales qui intéressent directement le livre scolaire sont inventoriés sous les cotes suivantes : F<sup>17</sup> 1011, F<sup>17</sup> 1052b, F<sup>17</sup> 1331a et b, F<sup>17</sup> 1547 à 1561, F<sup>17</sup> 2208 à 2210, F<sup>17</sup> 2782 à 2803, F<sup>17</sup> 2807, F<sup>17</sup> 6881 à 6887, F<sup>17</sup> 6888, F<sup>17</sup> 9125, F<sup>17</sup> 11648 à 11657, F<sup>17</sup> 12497 ; on pourra en outre dépouiller utilement AJ<sup>16</sup> 564 à 566 et AJ<sup>16</sup> 884.
93. Ces archives privées, mis à part celles de quelques grands éditeurs, sont le plus souvent très lacunaires ou difficilement accessibles... quand elles n'ont pas été dispersées ou détruites.
94. A. Chervel, *op. cit.*, p. 29.
95. Entendus ici au sens strict (ouvrages conçus dans l'intention de servir à l'enseignement). Un tel recensement n'a jamais été effectué, à notre connaissance, à l'étranger ; des travaux sur les manuels scolaires belges sont cependant en cours, sous la direction de M. De Vroede (Katholieke Universiteit Leuven).
96. Les bibliothèques françaises qui possèdent les fonds de livres scolaires les plus importants sont la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de l'INRP à Paris ; la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque de l'Institut catholique, la bibliothèque de la Sorbonne possèdent également des collections non négligeables. De nombreux livres scolaires français

ont été également regroupés au Musée de l'éducation à Rouen, au Bureau international d'éducation à Genève, et au Georg-Eckert Institut für internationale Schulbuchforschung à Brunswick.

97. Voir, entre autres, les comparaisons opérées par le Syndicat national des éditeurs dans *Exposition rétrospective du livre scolaire*, Paris, 1960, p. 5.
98. Chr. Wilsdorf dans *La Gazette des archives*, 1966, tome 55, p. 263 et 1967, tome 56, p. 133.
99. La Bibliothèque nationale ne possède qu'un seul catalogue relatif aux livres d'histoire ; un regroupement des livres scolaires conservés à la bibliothèque de l'INRP est en cours. Il faudrait recenser les initiatives locales, telle celle de la bibliothèque municipale de Toulouse, due à M.R. Morin.
100. Certains sont d'une richesse assez étonnante tel Tournier, *Situation morale de l'école, statistique des manuels scolaires, analyse des manuels de morale*, Bourg, 1909, qui donne une statistique complète des ouvrages d'histoire, de lecture et de morale en usage dans les écoles primaires publiques du département de l'Ain pendant l'année scolaire 1908-1909.
101. « L'histoire nous donne la possibilité d'une *distanciation* qui me paraît plus difficile pour les purs techniciens de la pédagogie. Situer un peu plus correctement la crise de la société, de la culture et de l'éducation dans un temps bref, riche d'expérience, c'est la relativiser, la dédramatiser, mais aussi la mieux comprendre, se rendre plus capable de travailler, avec tous les autres spécialistes des sciences humaines et tous les hommes de bonne volonté, à la résoudre ». M. Crubellier, « Éducation et culture : une direction de recherche », *Histoire de l'éducation*, n° 1, décembre 1978, p. 48.